

REGLEMENT DU TRAIL DU FORT DE TAMIE

ORGANISATION

L'association Team G-Trail organise **le dimanche 9 JUIN 2024**, la 6^{ème} édition du Trail du Fort de Tamié.

CONDITION D'ADMISSION

Les courses sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non, homme et femme, à partir de la catégorie Cadet pour le 10 km et Espoir pour le 16 km.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale pour la participation au 10km. Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Les autres participants doivent fournir un **certificat médical**, ou sa photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de **moins d'un an au jour de l'épreuve.**

Tout autre licence ou certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

La participation des mineurs est assujettie à la signature d'une autorisation parentale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront à **partir du 18 décembre 2023** en ligne avec paiement sécurisé via "PEYCE" : <https://fr.peyce.com> puis seront soumises à une majoration de 5€ à compter du 01 JUIN 2024.

Aucune inscription sur place le jour de la course ne sera possible !

10 km : 10€ Jusqu'au 31 mai 2024 (minuit)

puis 15€ à partir du 01 juin 2024

16 km : 15€ Jusqu'au 31 mai 2024 (minuit)

puis 20€ à partir du 01 juin 2024

Ceux-ci comprennent (pour chaque coureur) :

- La participation à la course
- 1 cadeau souvenir
- Le ravitaillement pendant la course
- Le ravitaillement d'après la course

DISTANCES

Le Tour du Fort : 10 km environ - Dénivelé positif de 380m - **départ à 10h00**

La Belle Etoile : 16 km environ - Dénivelé positif de 1200m - **départ à 9h30**

FORFAIT ET REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un **certificat médical original avant le 31 mai 2024.**

Après le 01 juin, pas de remboursement possible.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RAVITAILLEMENT

Le **10 km** est une **course en autosuffisance** (chaque concurrent prend la responsabilité de gérer sa boisson et son alimentation). **Ravitaillement à l'arrivée uniquement.**

Pour le **16km** : attention, ravitaillement uniquement au km 12.

Sur cette distance chaque concurrent devra **obligatoirement** avoir sur soi :

- **une réserve d'eau de 500 ml minimum**
- **de quoi s'alimenter**
- **une couverture de survie**
- **un téléphone portable**

Les bâtons sont autorisés sur ces 2 courses

RETRAIT DES DOSSARDS

- **Le samedi 8 juin de 10h à 18h** au magasin **Terre De Running** à **ALBERTVILLE**
- **Le dimanche 9 juin à partir de 7h30** sur place au **Fort de Tamié**

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité

CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Dotation en lots et/ou en bons d'achat.

Seront récompensés sur chaque course :

- les 3 premières femmes
- les 3 premiers hommes

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

SECURITE ET SECOURS

La sécurité sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Le coureur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou un signaleur ou à un poste de contrôle/ravitaillement.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

RECLAMATIONS CLASSEMENT

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions de l'organisation seront sans appel.

MODIFICATION DE PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours sans préavis.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de chacun du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

CONDITIONS GENERALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES DU TRAIL : RESPECT DU MILIEU NATUREL ET DE NOS ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un évènement responsable et durable.

Notre évènement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, autres sachets de barres énergétiques usagés au sol.

Respecter le balisage pour la préservation du milieu naturel.

Trier ses déchets lors de l'évènement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée).

Se regrouper pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de la course.

Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

Les participants au Trail de Tamié (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'évènement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Sportivement !